

UN CADEAU DE NOËL POUR LES PHILATÉLISTES

Les Postes canadiennes ont annoncé qu'une certaine quantité de timbres de 6 cents de Noël 1969 a été émise avec un défaut d'impression. Ces timbres défectueux se trouvaient parmi les cent millions de timbres dont la vente au public a commencé en octobre.

Les timbres de Noël ont été imprimés en quatre couleurs par le procédé de la lithographie. Le défaut provient du fait que la couleur noire, qui comprend la bordure du dessin, les mots "Canada Christmas - Noël", la valeur "6" et la date "1969" en petits caractères, a échappé à l'impression.

On estime qu'un nombre total de 400 timbres défectueux ont été expédiés par le fabricant au cours de la distribution générale aux bureaux de poste.

Le ministre a retrouvé 209 de ces timbres défectueux. On estime donc que les 191 autres timbres, achetés par les clients, se trouvent en circulation. Il n'a pas été jugé nécessaire, pour autant, de retirer des stocks ou de la circulation une quantité quelconque de timbres de 6 cents de Noël. Les collectionneurs se sont intéressés plus que de coutume aux timbres de Noël de cette année.

RENSEIGNEMENTS SUR L'INDUSTRIE DES MACHINES

Le ministère de l'Industrie et du Commerce met à la disposition des hommes d'affaires une nouvelle source de renseignements qui pourrait encourager l'expansion de l'industrie canadienne des machines. Il s'agit de son rapport intitulé *Analyse du Programme des machines - Importations 1968*, paru le mois dernier.

L'ouvrage traite de machines importées l'an dernier, au coût de 190 millions de dollars, et que les fabricants canadiens n'étaient pas en mesure de fournir. Ce rapport pourrait donc ouvrir de nouvelles perspectives de fabrication. Il décrit les genres de machines achetées à l'étranger, indiquant leur valeur de leur pays d'origine, pour l'année 1968.

L'identification des machines importées non disponibles chez les producteurs canadiens, compte parmi les objectifs du *Programme des machines* institué en janvier 1968. Le principal objectif de ce programme est de favoriser l'efficacité des fabricants canadiens. En vertu du programme, on accorde une exonération des droits de douane lorsque les machines importées ne sont pas fabriquées au Canada. Ceci permet à l'industrie canadienne d'acquérir des biens d'équipement à un coût aussi bas que possible. Par contre, les constructeurs de machines obtiennent un maximum de stimulation et d'encouragement grâce aux droits frappant les importations concurrentielles leur production.

Le programme englobe toutes les machines et tout l'équipement connexe importés sous le poste tarifaire 42700-1. En 1968, la valeur des importations effectuées sous ce poste, a été de 700 millions de dollars. De ces importations, la valeur de celles sou-

misés à des droits de douane a été de 400 millions. Dans 90 pour cent des cas, le taux du droit a été celui de la nation la plus favorisée, soit de 15 pour cent. Le rapport porte sur une partie, évaluée à 190 millions de dollars, des machines importées en franchise de douane; les autres produits importés sous ce poste en franchise ont été des pièces de rechange.

L'administration du *Programme des machines* comporte l'évaluation des capacités de fabrication de plus de 900 constructeurs canadiens de machines en regard de plus de 20,000 demandes d'exonération des droits sur les machines importées. Les contacts suivis entre le ministère et l'industrie canadienne en vertu du programme sont à l'avantage des constructeurs canadiens de machines. Ces contacts non seulement permettent aux clients éventuels de connaître ce que les constructeurs peuvent produire mais aussi d'identifier les machines importées de l'étranger dont la fabrication au Canada pourrait être rentable. Les utilisateurs de machines en bénéficient également du fait que le programme les renseigne au sujet de toutes les machines canadiennes qui répondent à leurs besoins et dont les prix sont concurrentiels.

AIDE À GRENÂDE

Le Gouvernement du Canada accorde une subvention de \$775,000 pour la construction d'une usine d'épuration de l'eau et pour l'expansion d'un service des eaux à Grenade, île des Antilles orientales.

Le programme complet coûtera 1.1 million de dollars. L'Agence canadienne de développement international financera la contribution du Canada. Le Gouvernement de Grenade paiera le reste et s'occupera de la direction et de la surveillance des travaux.

La capitale de Grenade, Saint-Georges, et la région qui s'étend au sud de la ville tireront profit de cette entreprise. On remettra à neuf un barrage existant déjà sur la rivière Beauséjour, afin d'augmenter le volume des réserves en eau. La nouvelle usine purifiera l'eau et on installera une canalisation qui la distribuera vers trois réservoirs, y compris un nouveau qui sera construit en vertu du programme.

Cette alimentation additionnelle s'avère nécessaire, car la population de Saint-Georges augmente constamment; elle permettra de fournir de l'eau en plus grande quantité et plus économiquement à toute la région du sud de Saint-Georges, qui devient rapidement le centre résidentiel et touristique le plus important de l'île.

L'entreprise sera complétée dans deux ans. C'est la première qu'on exécute sous les auspices du Plan de développement de la distribution de l'eau, élaboré par le Gouvernement de Grenade avec l'aide de l'Organisation panaméricaine de la santé publique. Le Plan a pour objectif à long terme de fournir de l'eau potable à environ 95 pour cent de la population que possédera Grenade en 1990.

L'aide du Canada à ce service fait partie du programme d'aide à l'alimentation en eau dans les Antilles orientales que parraine l'Agence canadienne de développement international.